



Crédit photos: Vitinnov

L'AOC Margaux, un territoire historiquement engagé pour la biodiversité

Le territoire de l'appellation de Margaux, qui s'étend sur quatre communes du Médoc (Soussans, Labarde, Arzac et Margaux Cantenac), est essentiellement connu pour les grands vins qui y sont produits, moins pour la diversité des situations paysagères qu'il abrite. Pourtant, la proximité de milieux à fort potentiel de biodiversité, comme l'estuaire de la Gironde ou encore les quelques massifs forestiers présents, a poussé les vignerons de l'appellation à prendre conscience dès 2013 des problématiques environnementales. À travers l'ODG de Margaux et Vitinnov (cellule de transfert de l'Institut des Sciences de la vigne et du vin), la démarche collective « Margaux terroir de biodiversité » a vu le jour pour répondre à plusieurs objectifs initiaux :

- mieux connaître la biodiversité (végétale et animale) et sensibiliser les professionnels;
- mettre en place un plan d'actions de préservation et de valorisation paysagère du territoire de l'appellation Margaux;
- préserver les réseaux hydrographiques et les sols viticoles;
- Sensibiliser les viticulteurs et informer un public plus large de l'avancement, des

objectifs et de l'intérêt de cette démarche collective.

La première étape du projet permet de dresser, en 2013, une base de données cartographique paysagère du territoire de l'appellation Margaux, en distinguant les différentes zones d'occupation du sol: 22 % du territoire est couvert par les vignes, 9 % par les prairies, 2 % par les parcs et jardins et 34 % par des boisements.

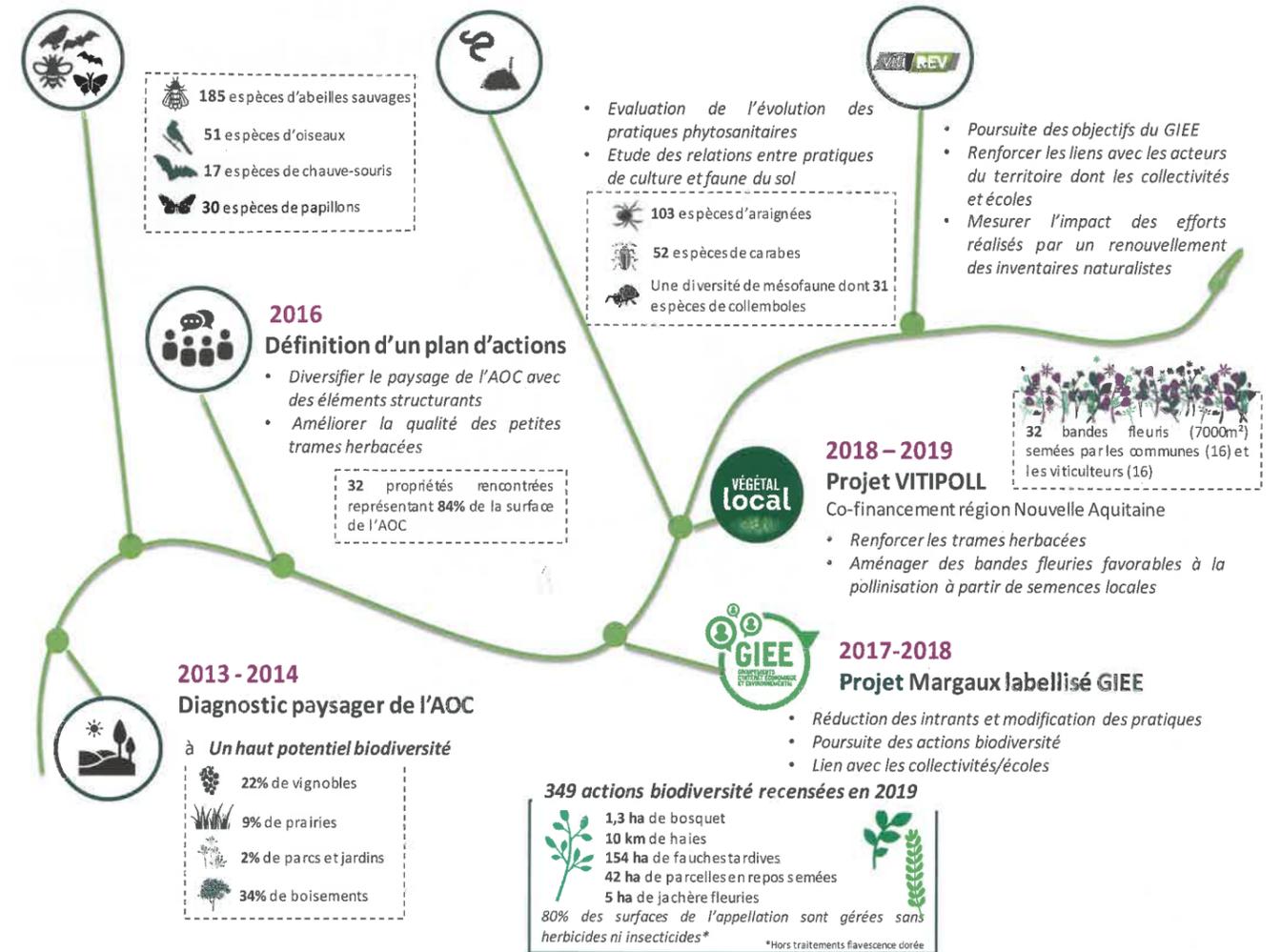
En 2015, quatre inventaires naturalistes sont réalisés en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et le Cabinet DGE pour dénombrer et qualifier les différentes espèces de chiroptères (chauves-souris), d'abeilles sauvages, d'oiseaux et de papillons présents sur le territoire. Une grande disparité d'observations entre les différents milieux a été observée, laissant néanmoins apparaître une forte capacité de recolonisation via une complexification et augmentation du nombre d'éléments structurants du paysage, ainsi qu'un enherbement plus diversifié autour et dans les parcelles de vignes.

Dès 2016, un plan d'actions est défini. Il oriente les axes de travail des années à venir dans le but de ramener de la biodi-

versité dans les différents espaces de l'appellation, dont les exploitations viticoles. En 2017, la démarche est alors reconnue Groupement d'Intérêt Économique et Écologique (GIEE) par l'État. Des diagnostics individuels sont effectués dans les propriétés de l'AOC pour déterminer les actions à mettre en place; en 2019, plus de 349 actions sont engagées sur 80 % du vignoble de l'AOC, encadrées par des conventions de biodiversité: des fauches tardives sur des fossés, aux abords de parcelles et des prairies (154 ha), des aménagements de bandes enherbées et des jachères fleuries favorables aux pollinisateurs (47 ha), mais aussi des plantations de haies champêtres (10 km) et d'arbres isolés.

Lancés en 2018, les projets PhytAE et VITIPOLL ont permis de poursuivre le travail sur la biodiversité du territoire: le premier engageant un travail collectif de réflexion sur l'impact des pratiques d'entretien des sols sur la biodiversité, et le deuxième visant à restaurer les continuités écologiques favorables aux pollinisateurs.

Depuis 2020, dans la continuité des actions déjà mises en œuvre, les vignerons de l'AOC Margaux, au travers de leur syndicat viticole, s'engagent dans le pro-



gramme régional VitiREV au titre de « Laboratoire d'Innovation Territoriale de Margaux ». Ils ont ainsi poursuivi les actions paysagères en faveur de la biodiversité, et travaillé sur la réduction des intrants phytosanitaires sur le long terme. En 2021, deux groupes de travail ont émergé afin de partager leurs retours d'expérience sur des essais principalement orientés sur les couverts végétaux en inter-rang et la réduction des produits phytosanitaires utilisés en viticulture. Des outils pédagogiques orientés sur la biodiversité observée dans les vignobles ont été créés tels que des fiches explicatives sur la faune du sol (collemboles, acariens, carabes et araignées), les oiseaux, les chauves-souris, les papillons et les abeilles, ainsi que des brochures décrivant la démarche « Margaux terroir de biodiversité ». Ils sont largement distribués aux visiteurs à la Maison du vin de Margaux et aux châteaux ouverts à l'œnotourisme. Le nouveau site inter-

net de l'appellation Margaux, mis en ligne fin 2021, présente cette démarche initiée dans les vignobles. En 2021 et 2022, des sorties nature avec la LPO à la rencontre des auxiliaires du vignoble, chauves-souris, papillons et oiseaux ont été organisées avec succès pour tout public, riverains et travailleurs de la vigne de l'AOC Margaux.

En 2021, l'appellation a également été labellisée « Site Remarquable du Goût » en témoignage du patrimoine, de la qualité de son vin, de la diversité et de l'abondance de la biodiversité paysagère que recèle son territoire.

À l'issue du programme VitiREV en 2024-2025, un renouvellement des mêmes inventaires qu'en 2015 (chauves-souris, oiseaux, papillons et abeilles sauvages) est prévu afin d'étudier l'impact des actions paysagères qui ont été engagées ces dernières années. De quelle manière les efforts collectifs des vignerons de Margaux ont-ils permis de ramener la biodiversité

au sein des exploitations? Rendez-vous en 2025 pour en savoir plus!

Coralie Petitqueux
chargée de mission R&D
en agroécologie - Vitinnov

Plus d'infos : <https://vins-de-margaux.fr/viticulture-durable/>

MARGAUX
Terroir de biodiversité

Vitinnov

RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

TERRITOIRES
D'INNOVATION

BANQUE des
TERRITOIRES